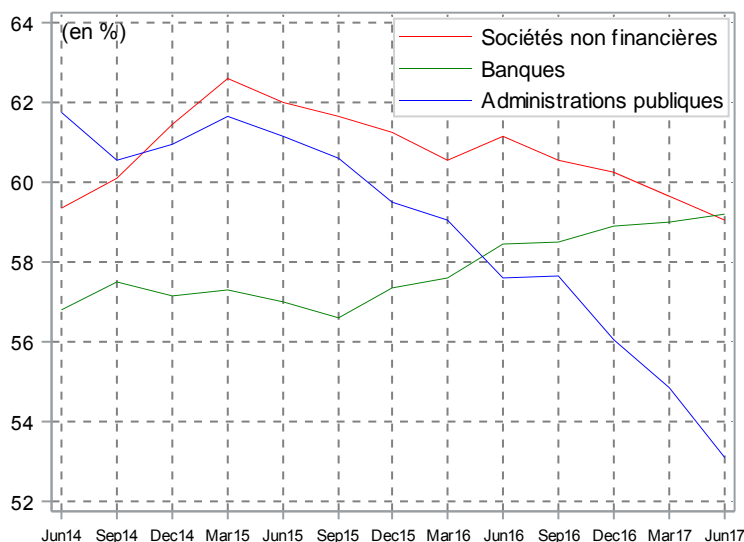


Le 11 octobre 2017

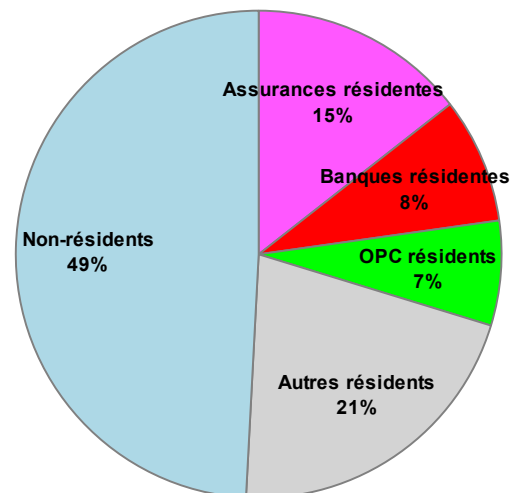
### Les non-résidents détiennent moins de la moitié des titres français, un plus bas depuis 2009

- Au deuxième trimestre 2017, les émissions nettes de titres de dette par les résidents s'élèvent à 37 Mds €. La moitié de ces émissions est réalisée par les administrations publiques (18 Mds € d'émissions nettes sur le trimestre).
- Les non-résidents achètent 19 Mds € de titres de dette (obligations essentiellement), dont 15 émis par les banques. Leur part dans la détention de titres de dette de long terme des banques continue de progresser et s'établit à 59 % fin juin 2017 (au lieu de 58 % fin juin 2016) alors qu'elle diminue pour les titres de dette émis par les sociétés non financières (à 59 % au lieu de 61 %) et les administrations publiques (à 53 % au lieu de 58 %). Au total, ils détiennent 56 % des titres de dette émis par les résidents, contre 58 % fin juin 2016.
- En tenant compte des autres titres (actions cotées), les non-résidents détiennent 49 % des titres émis par les résidents, soit un plus bas depuis 2009. Ils ont cédé, en net, 1 Md € d'actions cotées depuis un an.

Graphique 1 : Détention par les non-résidents de la dette de long terme (par secteur émetteur résident)



Graphique 2 : Secteurs détenteurs des dettes et actions cotées à fin juin 2017



Source et réalisation : DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES

## Tableau 1 : ÉMISSIONS DE TITRES PAR SECTEUR ET FLUX NETS D'ACHATS

(Encours et flux en milliards d'euros)

	Encours brut	Émissions nettes	Flux net d'achat par les non-résidents	Emissions nettes	Flux net d'achat par les non-résidents
	Fin juin 2017	Cumul 4 trimestres		T2 2017	
<b>TOTAL</b>	<b>5 746</b>	<b>140</b>	<b>16</b>	<b>44</b>	<b>28</b>
<b>TITRES DE DETTE (1)</b>	<b>3 717</b>	<b>125</b>	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>19</b>
<b>Sociétés non financières</b>	<b>611</b>	<b>55</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
<b>Administrations publiques (4)</b>	<b>1 904</b>	<b>59</b>	<b>-23</b>	<b>18</b>	<b>-3</b>
<i>dont État (4)</i>	<i>1 687</i>	<i>58</i>	<i>-12</i>	<i>24</i>	<i>7</i>
<b>Banques (2)</b>	<b>1 078</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>15</b>
<i>dont garanties par des actifs affectés</i>	<i>276</i>	<i>-8</i>	<i>-7</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>dont émissions de court terme</i>	<i>229</i>	<i>13</i>	<i>17</i>	<i>-4</i>	<i>4</i>
<b>Institutions financières non monétaires (3)</b>	<b>124</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>ACTIONS COTÉES (1)</b>	<b>2 029</b>	<b>15</b>	<b>-1</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

(1) L'encours des titres de dette est exprimé en valeur nominale, celui des actions en valeur de marché. Les flux d'achats/ventes sont exprimés en valeur de transaction.

(2) Hors impact des opérations internes aux groupes bancaires et y compris les émissions des sociétés de financement.

(3) Les institutions financières non monétaires émettrices regroupent notamment les assurances, les organismes de titrisation, les fonds communs de créance, les entreprises d'investissement.

(4) Émissions nettes totales, non consolidées (pas de rapprochement possible de ce fait avec l'encours de titres pris en compte pour la mesure de l'endettement public selon le Traité de Maastricht).

## Tableau 2 : ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉMETTEURS RÉSIDENTS DANS LES ÉMISSIONS DE LA ZONE EURO

(valeurs nominales, encours et flux en milliards d'euros)

	Encours brut de la ZE	Part de la France dans l'encours de la ZE	Émissions brutes cumulées sur 4 trimestres. Fin juin 2017		Part de la France dans les émissions brutes de la ZE cumulées sur 4 trimestres	
	Fin juin 2017		France	Zone euro	Fin juin 2017	Fin juin 2016
<b>TITRES DE DETTE</b>	<b>16 743</b>	<b>22%</b>	<b>2 424</b>	<b>7 110</b>	<b>34%</b>	<b>34%</b>
Sociétés non financières	1 240	49%	329	628	52%	50%
Administrations publiques	7 983	24%	855	2 373	36%	37%
Banques	4 138	26%	1 158	2 734	42%	37%
<i>dont émissions de court terme</i>	<i>509</i>	<i>45%</i>	<i>1 008</i>	<i>1 989</i>	<i>51%</i>	<i>44%</i>
Institutions financières non monétaires	3 381	4%	81	1 375	6%	7%

### Complément

Les statistiques commentées dans le présent document sont élaborées par la Direction générale des statistiques de la Banque de France (direction de la balance des paiements). Les données relatives aux émissions sont établies à partir des déclarations des émetteurs et celles relatives aux détenteurs par les déclarations des teneurs de compte conservateur. Pour en savoir plus sur l'activité de tenue de compte – conservation de titres : <https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/stats-info/detail/conservation-de-titres.html>

Le long terme correspond aux émissions d'une durée initiale supérieure à un an.

Les données présentées ici sont susceptibles d'être révisées en fonction des corrections et compléments de collecte trimestriels et annuels.